



# LIVRET HELLO PLUS

## NOTE D'INFORMATION

### INFORMATIONS COMMERCIALES :

#### I. L'ESSENTIEL

Hello bank!, c'est BNP Paribas qui met à votre disposition l'ensemble de ses moyens de communication à distance, pour vous permettre d'effectuer l'ensemble de vos opérations bancaires sans avoir à vous déplacer.

Le LIVRET HELLO PLUS (ci-après dénommé «Compte sur Livret») est un Compte sur Livret permettant aux souscripteurs de percevoir une rémunération calculée sur la base d'un taux fixé par nos soins.

#### II. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

##### 1) Eligibilité :

Peuvent souscrire un ou plusieurs Comptes sur Livret :

- toute personne physique, française ou étrangère capable, majeure protégée ou mineure,
- les associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 ainsi que les autres formes juridiques de personnes morales à but non lucratif.

L'ouverture d'un Compte sur Livret sous forme de compte joint à des personnes physiques capables est possible.

L'ouverture d'un Compte sur Livret à un mineur non émancipé ou un majeur protégé est autorisée sous réserve que ces derniers soient dûment représentés ou assistés.

L'ouverture d'un Compte sur Livret à un non résident (au sens des relations financières avec l'étranger) est possible. Elle est soumise aux dispositions réglementaires en vigueur à la date des différentes interventions.

Les personnes physiques, domiciliées fiscalement hors de France, sont autorisées à ouvrir un Compte sur Livret.

##### 2) Modalités et signature du Compte sur Livret :

Vous pouvez souscrire votre Contrat :

- soit par une demande lors de la souscription de la convention de compte de dépôt Hello bank! sur le site [www.hellobank.fr](http://www.hellobank.fr), ci-après dénommé «le Site», ou depuis votre mobile ou tablette en téléchargeant gratuitement l'application disponible dans les stores, sous réserve de posséder un terminal compatible (liste des terminaux compatibles disponible sur «le Site»).

Sous réserve de l'ouverture de votre Compte de dépôt Hello bank! nous vous adressons le Contrat à votre domicile ou dans votre messagerie sécurisée des Services en Ligne Hello bank!, que vous devez nous retourner, daté et signé. Votre Contrat est souscrit à la date de signature des Conditions Particulières. Vous devez conserver un exemplaire de ce Contrat.

- soit, si vous êtes majeur capable, dans votre espace sécurisé du Site. Après vous être authentifié grâce à vos identifiants personnels, avoir rempli le formulaire et fait vos choix sur les caractéristiques du compte que vous souhaitez souscrire, vous visualisez l'ensemble des caractéristiques de votre demande de souscription et les Conditions Générales. Vous validez ces choix par un premier clic. Si la demande de souscription de votre Compte sur Livret correspond à vos souhaits, et sauf à revenir sur vos choix, vous souscrivez votre Contrat par un second clic, valant signature de celui-ci.

Le Contrat vous sera par la suite envoyé, par courrier papier ou dans votre messagerie sécurisée des Services en Ligne Hello bank!.

##### 3) Prix total :

En cas d'exercice du droit de rétractation : frais d'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception (tarif postal en vigueur), adressée par le souscripteur du Compte sur Livret à la Banque.

##### 4) Modalités de paiement : Néant

##### 5) Délai de Rétractation :

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Contrat sans avoir à justifier de motif, ni à supporter de pénalités.

Pour exercer ce droit de rétractation, vous devez renvoyer par lettre recommandée avec avis de réception à Hello bank! :

le formulaire de rétractation joint au Contrat, après l'avoir rempli, daté et signé.

Coût de la rétractation : frais d'envoi de la lettre recommandée avec avis de réception (tarif postal en vigueur).

En cas de rétractation, vous devez nous restituer toutes les sommes perçues au titre de votre Compte sur Livret, dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la notification de rétractation. De notre côté, nous devons restituer toutes les sommes perçues dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai de 30 jours à compter de la réception de la notification de rétractation.

#### **6) Commencement d'exécution :**

Le Contrat ne peut commencer à être exécuté et donc le dépôt initial fixé dans les Conditions Particulières ne peut être effectué qu'à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours.

Cependant, vous pouvez nous demander un commencement d'exécution du présent Contrat pendant le délai de rétractation sans toutefois renoncer au droit de rétractation qui vous reste acquis.

#### **7) Portées et incidences de la rétractation :**

En cas de rétractation, le souscripteur doit restituer à la Banque toutes les sommes perçues au titre de son Contrat, dans les meilleurs délais et au plus tard dans le délai de 30 jours à compter du jour de sa notification de rétractation. De son côté, la Banque doit restituer au souscripteur toutes les sommes perçues dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 30 jours à compter de la réception de la notification de rétractation du souscripteur.

### **III. CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNEMENT**

#### **1) Dépôt initial :**

Le dépôt initial ne peut être inférieur à 10 euros.

#### **2) Versements ultérieurs :**

Les versements sont libres. Il n'y a pas de plafond. Il est également possible d'organiser une alimentation automatique du Compte sur Livret. Les versements ne peuvent être inférieurs à 10 euros.

#### **3) Retraits :**

Les retraits sont libres à la condition de retirer 10 euros minimum par opération. Le solde du Compte sur Livret ne peut être inférieur à 10 euros, sous peine de clôture du compte.

#### **4) Rémunération<sup>(1)</sup> :**

Le taux de rémunération applicable au contrat est progressif en fonction du montant du capital placé (solde du compte).

À chaque tranche de capital placé s'applique un taux de rémunération différent. La rémunération globale du contrat correspond à la somme des rémunérations de chaque tranche. Ce taux est fixé librement par la Banque.

Pour chaque tranche de capital placé, ce taux est actuellement de :

Capital placé	Taux standard annuel brut à ce jour (01.01.2022)
De 0 à 10 000 euros	0,02%
De 10 000 à 50 000 euros	0,02%
De 50 000 à 100 000 euros	0,05%
A partir de 100 000 euros	0,05%

#### **5) Date de valeur :**

Les sommes versées portent intérêts à partir du 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine qui suit le versement ou le virement (soit le 16 du même mois ou le 1<sup>er</sup> du mois suivant).

Les sommes retirées cessent de porter intérêts à partir du 1<sup>er</sup> jour de la quinzaine au cours de laquelle intervient le retrait (soit le 1<sup>er</sup> ou le 16 du mois).

#### **6) Fiscalité :**

Les intérêts versés sont soumis à la fiscalité (impôt sur le revenu et prélèvements sociaux) en vigueur. Renseignez-vous auprès d'un conseiller Hello Team (01 43 63 15 15, coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine) ou sur notre site [hellobank.fr](http://hellobank.fr)

### **IV. DURÉE DU CONTRAT**

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

### **V. LOI APPLICABLE**

La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est le droit français.

### **VI. LANGUE**

La langue utilisée durant la relation précontractuelle ainsi que la langue du contrat est le français. D'un commun accord avec la Banque, le souscripteur choisit d'utiliser le français durant la relation contractuelle.

(1) Rémunération applicable au 01.01.2022

## VII. PROCÉDURE EXTRAJUDICIAIRE DE RÉCLAMATION ET DE RECOURS

Dans un premier temps, vous pouvez saisir le Responsable Hello bank! si nécessaire. Lorsqu'aucune solution n'a pu être trouvée et que les recours internes sont épuisés, le Médiateur nommé par nos soins peut alors être saisi de tout différend ou litige portant sur les produits bancaires et financiers, ainsi que sur les services proposés par nos soins.

Sous peine d'irrecevabilité, la saisine du Médiateur doit obligatoirement s'effectuer par écrit, en langue française et par voie postale. Il peut être saisi à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de BNP Paribas  
Clientèle des Particuliers  
TSA 62000  
92308 Levallois-Perret CEDEX

Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de deux mois à compter de sa saisine. Celle-ci suspend la prescription pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige en langue française.

Sont exclus les litiges relevant de notre politique générale (par exemple : la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits...) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions des marchés.

Les constatations, les déclarations et les avis rendus ne peuvent être ni produits ni invoqués à l'occasion de toute autre procédure (que celle de la médiation), sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut de votre part autorisation expresse de levée du secret bancaire à notre égard pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

La médiation est gratuite.

## VIII. CHOIX D'UNE JURIDICTION

En cas de litige, il est fait attribution de compétence aux seuls tribunaux français et conformément aux dispositions des articles 42 et suivants du nouveau Code de Procédure Civile.

## IX. GARANTIE DES DÉPÔTS

En application des articles L 312-4 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs à la garantie des dépôts, la Banque est adhérente du Fonds de Garantie des Dépôts.

## X. INFORMATION UTILE

Coordonnées de l'Autorité de Contrôle Prudentiel : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61, rue Taitbout, 75436 Paris CEDEX 09.